

MAIRIE ST FRAIMBAULT DE PRIERES
53300 ST FRAIMBAULT DE PRIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : **13.**

Nombre de membres présents : **11**

Membres qui ont pris part à la délibération : **13**

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
20 Septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, à 20 heures, le **vingt-cinq septembre**, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire

Présents :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, PERRIER André, M. EVEILLARD Philippe, M. GERNOT Joël, M. GUÉDON Hervé, M. QUEGUINEUR Anthony.

Mmes GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, JANVIER Maggy.

Absents excusés : Mme ZANDRONIS Pascale, M. BLAS Jean-Michel.

Mme ZANDRONIS a donné procuration à M. GERNOT
M.BLAS a donné procuration à M. MOUTEL

Secrétaire de séance : M. LELIEVRE Eric

2025-47 / OBJET : TRAVAUX ENERGETIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX – VALIDATION DES TRAVAUX.

L'étude réalisée par le bureau d'études concerne les bâtiments suivants : école, salles communales, foyer des jeunes. Pour déposer les dossiers de demandes de subventions, le conseil municipal doit se positionner sur les travaux à réaliser. Le bureau d'études a élaboré plusieurs propositions pour chaque bâtiment

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- o Valide les travaux suivants :

GROUPE SCOLAIRE : montant estimatif des travaux : 345 000 €

Enveloppe thermique		Montant estimatif HT
Bâtiment récent	Mise en œuvre de menuiseries extérieures en aluminium double vitrage performant	79 000 €
Bâtiment ancien	Mise en œuvre de menuiseries extérieures en PVC double vitrage performant	64 000 €
	Mise en œuvre de fenêtre de toiture mixte aluminium/bois double vitrage performant	13 000 €
Chauffage		Montant estimatif HT
Les 2 bâtiments	Mise en place d'une chaudière collective bois à granulés. Mise en place d'une solution de pilotage avec agenda annuel lors de la mise en place de ce nouveau système pour réduire la consommation énergétique de l'école au maximum.	141 000 €
Ventilation		Montant estimatif HT
Les 2 bâtiments	Ventilation mécanique simple flux – Dépose d'une partie du plafond et pose d'une membrane d'étanchéité à l'air	48 000 €

SALLES COMMUNALES : montant estimatif des travaux : 160 000 €

Enveloppe thermique		Montant estimatif HT
Petite salle	Remplacement des menuiseries extérieures existantes en PVC	58 000 €
	Mise en œuvre d'une isolation déroulée au sol dans les combles perdus et locaux vacants (étage)	20 000 €
	Mise en œuvre d'une isolation rapportée en sous face du plancher bas + cuisine + sanitaires	11 000 €
	Mise en œuvre d'une isolation intérieure sur les murs donnant sur l'extérieur.	
	Verrière : remplacement des vitrages en toiture par des panneaux sandwichs.	21 000 €
Chauffage		Montant estimatif HT
Petite salle	Mise en place d'une pompe à chaleur aérothermie air/air - unités intérieures cassettes plafonnieres.	27 500 € €
Ventilation		Montant estimatif HT
Petite salle	Ventilation mécanique simple flux	22 000 €
Plomberie		Montant estimatif HT
Grande salle	Aucun travaux d'améliorations énergétiques sur l'enveloppe du bâti n'est conseillé. Par son bon état général de son enveloppe, et de la fréquence d'occupation de cette salle, il n'est pas jugé important de prévoir d'éventuels travaux d'isolation.	

FOYER DES JEUNES : montant estimatif des travaux : 88 000 €

Enveloppe thermique		Montant estimatif HT
Remplacement des menuiseries extérieures existantes en aluminium		19 000 €
Rebouchage des velux en toiture pour pouvoir baisser la hauteur sous plafond		4 500 €
Mise en œuvre d'un faux-plafond horizontal à hauteur des velux existants avec la mise en œuvre d'une laine minérale déroulée d'épaisseur d'au moins 300 mm + isolation des murs par l'intérieur.		38 000 €
Chauffage		Montant estimatif HT
Création d'un réseau de chaleur depuis la chaudière bois à granulés vers le bâtiment		10 000 €
Ventilation		Montant estimatif HT
Mise en place d'une ventilation mécanique simple flux		13 000 €
Eclairage		Montant estimatif HT
Prévoir la mise en œuvre d'un nouvel éclairage artificiel incorporé dans le faux-plafond		3 500 €

- Charge Monsieur Le Maire de solliciter les subventions escomptées auprès des différents organismes afin d'établir un plan de financement estimatif.
- Charge Monsieur Le Maire de la rédaction du programme des travaux avant de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre.

La secrétaire de séance,
M. LELIEVRE



Pour copie conforme.

Le Maire
T. MOUTEL

Date d'affichage :

Envoyé en préfecture le 27/09/2025
 Reçu en préfecture le 27/09/2025
 Publié le 
 ID : 053-215302167-20250925-202547-DE



**MAIRIE ST FRAIMBAULT DE PRIERES
53300 ST FRAIMBAULT DE PRIERES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : **13.**

Nombre de membres présents : **11**

Membres qui ont pris part à la délibération : **13**

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
20 Septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, à 20 heures, le **vingt-cinq septembre**, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire

Présents :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, PERRIER André, M. EVEILLARD Philippe, M. GERNOT Joël, M. GUÉDON Hervé, M. QUEGUINEUR Anthony.
Mmes GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, JANVIER Maggy.

Absents excusés : Mme ZANDRONIS Pascale, M. BLAS Jean-Michel.

Mme ZANDRONIS a donné procuration à M. GERNOT
M.BLAS a donné procuration à M. MOUTEL

Secrétaire de séance : M. LELIEVRE Eric

2025-48 / OBJET : OBLIGATION DE FORMATION PSC1 (PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES) POUR LES AGENTS ENCADRANT DES ENFANTS DANS LE CADRE PERISCOLAIRE.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives à la formation professionnelle des agents territoriaux ;

Vu les responsabilités de la commune en matière d'accueil collectif de mineurs et de sécurité des enfants sur les temps périscolaires ;

Considérant l'importance de la prévention des risques et de la capacité des agents à réagir efficacement en cas d'accident ou de malaise chez un enfant ;

Considérant que la formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) permet d'acquérir les gestes de premiers secours reconnus et normalisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : La formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) devient obligatoire pour tout agent communal intervenant de façon régulière dans l'encadrement des enfants sur les temps périscolaires (accueils du matin, du midi, du soir et des mercredis).

Article 2 : Les agents déjà en poste disposeront d'un délai de six mois à compter de la présente délibération pour se former au PSC1, sauf justificatif d'une formation antérieure équivalente (PSC1, AFPS, SST à jour).

Article 3 : La formation sera prise en charge financièrement par la commune, dans le cadre du plan de formation des agents, en lien avec le CNFPT ou un organisme agréé.

Article 4 : L'obligation de formation PSC1 sera intégrée aux fiches de poste, profils de recrutement et lettres de mission des agents concernés.

Article 5 : Monsieur Le Maire est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération et de sa communication aux agents concernés.

La secrétaire de séance,
M. LELIEVRE

Pour copie conforme.
Le Maire
T. MOUTEL



Date d'affichage :



Envoyé en préfecture le 27/09/2025

Reçu en préfecture le 27/09/2025

Publié le

ID : 053-215302167-20250925-202548-DE



**MAIRIE ST FRAIMBAULT DE PRIERES
53300 ST FRAIMBAULT DE PRIERES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : **13.**

Nombre de membres présents : **11**

Membres qui ont pris part à la délibération : **13**

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
20 Septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, à 20 heures, le **vingt-cinq septembre**, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire

Présents :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, PERRIER André, M. EVEILLARD Philippe, M. GERNOT Joël, M. GUÉDON Hervé, M. QUEGUINEUR Anthony.
Mmes GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, JANVIER Maggy.

Absents excusés : Mme ZANDRONIS Pascale, M. BLAS Jean-Michel.

Mme ZANDRONIS a donné procuration à M. GERNOT
M.BLAS a donné procuration à M. MOUTEL

Secrétaire de séance : M. LELIEVRE Eric

2025-49 / OBJET : BULLETIN MUNICIPAL 2026 : INSERTION ENCARTS PUBLICITAIRES

Notre bulletin municipal annuel est distribué en 400 exemplaires sur l'ensemble de notre commune. Il constitue un excellent support, pour faire connaître et promouvoir entre autres les différentes entreprises, activités artisanales, commerciales existantes sur notre commune.

Monsieur Eveillard,, adjoint au maire sollicite l'avis du conseil municipal afin de proposer aux seules entreprises, artisans, commerçants en lien avec la Commune la possibilité d'insérer des encarts publicitaires dans le bulletin municipal (hors professions libérales qui n'y sont pas admises) selon le tarif et le format suivants :

- Dimension (maximale autorisée): Longueur 10 cm / largeur 6 cm.
- Tarif : 20 €

Il est précisé que le but de l'insertion de ces encarts publicitaires est de faire connaître les artisans, commerçants et entreprises de la Commune par le biais du bulletin municipal mais en aucun cas de le financer. Il demande au Conseil de se prononcer sur cette proposition. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable.

La secrétaire de séance,
M. LELIEVRE

Date d'affichage :

Pour copie conforme.
Le Maire
T. MOUTEL

